

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 98398 du 11 décembre 2013 portant promotion
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1330688S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 93931 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1329255S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2014:

Bernard-Jacquet, Fabrice Nigend : 180 453 Numéro de livret de solde : 8 029 808

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2014:

Junod, Franck Nigend : 157 043 Numéro de livret de solde : 8 014 543

Villemin, Philippe Nigend : 155 517 Numéro de livret de solde : 8 013 196

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2014:

Nokerman, Maxime Nigend : 224 536 Numéro de livret de solde : 8 073 824

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 décembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
O. COURTET